



Association Facultaire Étudiante des Sciences Humaines de l'UQAM

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'AFESH en date du
Mardi 21 septembre 2010

Ordre du jour

0. Ouverture
1. Procédures
2. ASSÉ
3. Plan d'action
4. Permanence
5. États financiers et budget prévisionnel
6. Élections/Représentation aux instances
7. Évaluation d'enseignement en ligne
8. Avis de motion
9. Entente sur les murs du pavillon AQUIN
10. Fermeture

0. Ouverture

0.1 Proposition : L'ouverture de l'Assemblée à 12h55.

Proposée par Alex Desrochers, géographie
Appuyée par Alex Bourdon-Charest, sociologie
Adoptée à l'unanimité.

1. Procédures

1.1 Proposition : Que l'animation de l'assemblée soit assurée par Renaud et le secrétariat par Caroline Lefebvre.

Proposée par Alex Bourdon Charest, sociologie
Appuyée par Catherine Ruau, travail social
Adoptée à l'unanimité.

1.2 Proposition : Que l'ordre du jour de l'assemblée générale soit le suivant :

0. Ouverture
1. Procédures
2. ASSÉ
3. Plan d'action
4. Permanence
5. États financiers et budget prévisionnel
6. Élections/Représentation aux instances
7. Évaluation d'enseignement en ligne
8. Avis de motion
9. Entente sur les murs du pavillon AQUIN
10. Fermeture

Proposée par Maxime Larue, philosophie
Appuyée par Jean-Michel Thériault, histoire

1.2.1 Amendement : Que le point ASSÉ devienne le point 2, plan d'Action point 3 et Assurances point 4.

Proposé par Maxime LaRue, philosophie
Appuyé par Carl Robichaud, histoire
Refusé à majorité.

Le vote est demandé sur la principale.
Adoptée à majorité.

2. Assurances collectives

2.1 Proposition : Qu'il y ait 5 minutes accordés à Claude Dionne pour qu'il puisse faire la présentation du dossier assurances.

Proposée par Alex Bourdon Charest, sociologie
Appuyée par François Desrochers, sociologie

2.2 **Proposition : Que la proposition suivante soit adoptée :**

Proposée par Alex Bourdon-Charest, sociologie

Appuyée par Rémi Daigle, géographie

Plan familial

- Que l'inscription de personnes à charge au plan familial se limite aux enfants des membres qui participent au régime d'assurance collective et que cette mesure s'applique rétroactivement à compter du 1^{er} septembre 2010.

Mesure transitoire : Les membres qui, avant le 1^{er} septembre 2010, avaient choisi un plan familial et avaient inscrit seulement leur conjointe ou leur conjoint comme personne à charge pourront opter pour une couverture individuelle ou mettre fin à leur participation au régime d'assurance collective de l'AFESH si la modification apportée au plan familial ne leur convient pas.

Mesures relatives à la couverture offerte

- Que le plafond maximal de remboursement pour les soins paramédicaux (500\$ par période de 12 mois par spécialité) soit combiné pour tous les types de spécialité (psychologues, physiothérapeutes, etc.), Que ce plafond soit également combiné avec celui des soins de la vue (50\$ par période de 12 mois).
- Que le plafond maximal de remboursement pour l'ensemble des soins dentaires (traitements préventifs et soins de base) soit de 500 \$ par période de douze mois.
- Que ces deux mesures entrent en vigueur rétroactivement, en date du 1^{er} septembre 2010, au début de la période de couverture 2010-2011.

Hausses de la prime annuelle

- Qu'une hausse de 5 % de la prime annuelle soit adoptée pour l'année 2010-2011 et que cette hausse s'applique à compter du 1^{er} janvier 2011, faisant passer la portion de la prime perçue au trimestre d'hiver de 75 \$ à 80,75 \$.
- Qu'une hausse de 5 % de la prime annuelle soit adoptée pour l'année 2011-2012 et que cette hausse s'applique à compter du 1^{er} septembre 2011, faisant passer la portion de la prime perçue au trimestre d'automne de 40 \$ à 42,25 \$ alors que la portion de la prime perçue au trimestre d'hiver serait 84,50 \$ à compter du 1^{er} janvier 2012.

2.2.1 Amendement : Que le plafond maximal de remboursement pour l'ensemble des soins dentaires (traitements préventifs et soins de base) soit de 750 \$ par période de douze mois.

Proposé par Jennifer Hazel

Appuyé par Francis Juneau, sciences des religions

Le vote est demandé.

Rejeté à majorité.

Retour sur la principale tel que proposé

Le vote est demandé.

Adoptée à majorité.

3. ASSÉ

3.1 Proposition : Annexe 2

Considérant les attaques sans précédent portées à l'accessibilité à l'éducation contenues dans le dernier budget du gouvernement du Québec.

Considérant que le comité de mobilisation de l'UQAM est en processus de reconstruction de sa base.

Considérant que l'AFESH-UQAM a participé à plus de quatre mois de grève entre l'automne 2007 et l'hiver 2009. Ce qui peut expliquer l'attitude réfractaire de beaucoup de ses membres face à l'idée d'une grève générale illimitée rapprochée.

Considérant que l'ASSÉ traverse une période de reconstruction (nouvel exécutif, échec de l'affiliation du cégep du Vieux-Montréal et de Trois-Rivières)

Considérant qu'une défaite lors de la grève générale illimitée fut très néfaste pour les associations étudiantes nationales dans l'histoire du mouvement étudiant et que de telles défaites furent la cause de la dissolution de certaines associations étudiantes nationales (ex. : ANEEQ après les grèves de 1998 et 1990).

Considérant que l'ASSÉ est la seule association pouvant mener une vraie lutte contre le gouvernement. Qu'elle permet aux étudiant-e-s de s'organiser, de disposer de financement, de diffuser de l'information et de former les prochaines générations de militant-e-s

Considérant que l'ASSÉ ne peut se permettre d'échouer une autre mobilisation hâtive, comme ce fut le cas en automne 2007.

Que l'AFESH-UQAM défende la proposition suivante dans sa mobilisation et au prochain congrès de l'ASSÉ :

Que l'ASSÉ poursuive sa campagne contre la hausse des tarifs jusqu'en hiver 2012 en mettant l'accent sur l'éventuelle hausse des frais de scolarité et en appelant à des mobilisations ponctuelles.

Que l'ASSÉ regroupe dans une coalition (sur le modèle de la CASSÉE (coalition de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante élargie) les associations étudiantes non membres ou membres d'une autre association étudiante nationale étant intéressées à combattre vigoureusement les hausses de tarifs dans les services publics.

Que l'ASSÉ organise une série d'assemblée générale dans ses associations membres et dans les associations membres de la future coalition étudiante durant l'automne 2011. L'objectif de ses assemblées sera d'obtenir des mandats de grèves générales illimitées pouvant être déclenchées lors d'une assemblée générale ultérieure qui se déroulera en hiver 2012.

Que l'ASSÉ annonce publiquement (après consultation des étudiant-e-s) au gouvernement du Québec qu'une grève générale illimitée sera déclenchée en hiver **2012** si ce dernier ne satisfait pas les revendications de l'Actuelle campagne de l'ASSÉ.

Que l'ASSÉ invite l'ensemble de la population étudiante québécoise à déclencher une grève générale illimitée en hiver 2012 et que l'ASSÉ passe à l'action si un plancher raisonnablement élevé d'associations étudiantes est en faveur de ce moyen de pression.

Que ce plancher soit fixé lors d'un éventuel congrès de la future coalition.

Proposée par Marc-André Beauchamp, philosophie

Appuyée par Maxime Larue, philosophie

3.1.1 Amendement : Scinder le paragraphe suivant afin qu'il soit traité après la principale:

« Que l'ASSÉ regroupe dans une coalition (sur le modèle de la CASSÉE (coalition de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante élargie) les associations étudiantes non membres ou membres d'une autre association étudiante nationale étant intéressées à combattre vigoureusement les hausses de tarifs dans les services publics. »

Proposé par Jean-Michel Thériault, histoire

Appuyé par Christopher Gyorffy, sociologie

3.2 Proposition privilégiée : D'ouvrir une plénière de 15 minutes sur la principale.

Proposée par Alex Bourdon-Charest, sociologie

Appuyée par Jenny Morasse

Fin de la plénière.

Proposition : D'ajouter un 15 minutes supplémentaires à la plénière.

Proposée par Jean-Michel Thériault, histoire

Appuyée par Jean-Christophe Gascon, sociologie

Le vote est demandé

Adoptée à majorité.

3.3 Proposition privilégiée : Ajournement de l'Assemblée jusqu'à jeudi 23 septembre 12h30

Proposée par Mathieu Melançon, histoire

Appuyée par Alex Bourdon-Charest, sociologie

3.3.1 Amendement : Que l'assemblée soit remise au mercredi 29 septembre 12h30.

Proposé par Vanessa L'écuyer, sociologie

Appuyé par Maxime Larue, philosophie

Le vote est demandé

Adopté à majorité

Retour sur la principale d'ajourner l'assemblée

Le vote est demandé

Adoptée à majorité

L'assemblée est ajournée.